

Déclarations de ministres

AFFAIRES COURANTES

● (1500)

[Français]

L'IMMIGRATION

L'AFFLUX DE RÉFUGIÉS AU QUÉBEC—ON DEMANDE DE L'AIDE AU GOUVERNEMENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, la ministre québécoise de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, M^{me} Robic, a demandé à plusieurs reprises au ministre responsable une aide spéciale pour venir en aide au gouvernement québécois aux prises avec un afflux de réfugiés qui ont grevé les ressources financières et humaines du ministère. Après avoir dit qu'Ottawa n'est absolument pas prêt à s'engager de quelque façon que ce soit dans ce sens-là, le ministre est-il aujourd'hui en mesure de dire oui au Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit lors des demandes successives de la ministre du Québec qu'il n'existait pas de fonds précis au gouvernement du Canada concernant de telles situations. Au contraire! Nous avons nous-mêmes à supporter comme gouvernement des coûts supplémentaires. J'ai simplement dit que, s'il y avait des possibilités à l'intérieur de la gestion de nos programmes, j'étais prêt à les évaluer. D'ailleurs, je rencontrerai, je pense, à la fin du mois de janvier, la ministre du Québec à Montréal.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Vous comprenez, depuis mes nouvelles fonctions, j'essaie de savoir, j'essaie de comprendre à qui je dois adresser mes questions concernant l'immigration.

Hier, le *Journal de Montréal*, sous la signature de M^{me} Monelle Saindon, rapporte que le ministre d'État (Immigration) a annoncé au Centre social d'aide aux immigrants à Montréal qu'il demandera l'aide du gouvernement fédéral pour venir en aide aux organismes à but non lucratif et au gouvernement du Québec. Monsieur le Président, j'aimerais savoir qui est le ministre responsable de l'Immigration, le ministre à qui je parle actuellement ou le ministre d'État (Immigration) et est-ce que ces deux ministres se parlent pour avoir eu la même vue sur les mêmes questions et sur les mêmes promesses?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre d'État (Immigration), hier, et je reprends exactement les paroles de mon collègue, a dit qu'il ferait son possible auprès du gouvernement fédéral concernant les institutions de bienfaisance s'occupant des réfugiés au Québec. La question que mon collègue m'a posée tantôt concernait l'aide au gouvernement du Québec. Je pense que mon collègue n'a pas de crainte à avoir. Nous sommes en constantes communications, mon collègue et moi-même, et je pense que vous avez en face de vous le ministre de l'Immigration.

[Français]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 1985-1986

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, aux termes de l'article 67(1) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel 1985-1986 de l'Agence canadienne de développement international.

* * *

[Traduction]

LES BANQUES

L'ÉTABLISSEMENT DE CENTRES BANCAIRES INTERNATIONAUX—MONTRÉAL ET VANCOUVER

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans mon exposé budgétaire de février dernier, j'avais signalé que le gouvernement se disposait à faciliter l'établissement de centres bancaires internationaux à Montréal et à Vancouver.

[Français]

A ce moment-là, j'ai indiqué que cette mesure serait conforme à notre volonté de promouvoir nos intérêts commerciaux et économiques en Europe et dans la ceinture du Pacifique. J'ai également indiqué que j'entamerais des entretiens avec les milieux bancaires et les provinces afin de poursuivre cet important objectif.

En conséquence, monsieur le Président, je désire informer les députés et la Chambre de mon intention de présenter un avis détaillé de motion des voies et moyens visant à faciliter l'établissement de tels centres bancaires internationaux à Montréal et à Vancouver.

[Traduction]

Depuis quelques semaines ou quelques mois, notre proposition a fait l'objet de beaucoup de commentaires dans les milieux financiers et politiques. Malheureusement, une bonne partie de ces commentaires se rapprochaient davantage de la fiction que de la réalité. Je voudrais donc mettre les choses au point.

Le gouvernement est en train de préparer les mesures nécessaires pour permettre l'établissement de centres bancaires internationaux à Montréal et à Vancouver parce que, selon nous, ce stimulant très précis attirera au Canada certaines opérations bancaires qui se font maintenant à l'étranger. Ces opérations, qui comprennent les prêts consentis aux non-résidents et leurs dépôts, reçoivent maintenant un traitement fiscal avantageux à certains endroits comme les îles Anglo-Normandes et Panama. Nous voulons donc attirer à Montréal des opérations qui se font normalement dans les îles Anglo-Normandes. De la même façon, les opérations qui se font maintenant dans les pays en bordure du Pacifique pourraient se faire à Vancouver. Autrement dit, nous voulons attirer des activités qui n'auraient pas normalement lieu au Canada.